

Édito

Paroles déplacées

Je remercie au nom de l'association les adhérents cotisants ainsi que tous les sympathisants qui nous renouvellent chaque année leur confiance et leurs encouragements. Il faut le dire, Stella-Plage est en train de perdre son identité et sa convivialité telles que l'ont voulues les créateurs de la station et les propriétaires associés. La faute en revient en grande partie à des élus qui veulent imposer **leurs seules vérités** mais qui se sont montrés incapables d'assumer **leurs responsabilités** pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en s'inclinant devant les exigences des écologistes et des Services de l'État. J'ai entendu l'adjoint à l'urbanisme se réjouir de la destruction de la Place de l'Étoile qu'il trouve « **moche et dangereuse puisque les automobilistes la contournent** ». Cette dérision à la Coluche cache en réalité la gabegie d'argent public au profit d'un énième cabinet d'études. J'ai aussi entendu le Maire prétendre que « **les dents creuses sont inexistantes dans la commune** ».

Cette fausse info n'a qu'un seul but, dénier les droits à construire aux dizaines de propriétaires situés dans les dents creuses à Cucq Trépied et Stella !

En renonçant à ses promesses de modifier le plan de zonage au coup par coup dans les dents creuses après l'approbation du PLU (**qui a quand même coûté la bagatelle de 427 000 €**), le Maire se moque des propriétaires victimes d'un zonage aberrant et les contraint à agir en justice avec tous les soucis financiers, moraux et familiaux que l'on peut imaginer.

Pour sa défense, au lieu de rechercher des solutions, il s'adresse à un cabinet parisien d'avocats avec l'argent public du contribuable cucquois pour **faire condamner à une amende de 4 000 € ceux qui paient leurs impôts locaux depuis des décennies** et qui veulent tout simplement que l'on reconnaisse leurs droits à construire. J'ai enfin lu que le Maire considère l'opposition municipale comme étant « **des donneurs de leçons** ».

Quel scoop !

Et bien oui, je revendique ce droit d'être un donneur de leçons, tant qu'il existera un sentiment d'injustice et de mépris des contribuables dans notre commune.

André Kovacs, Rédacteur en chef
Conseiller municipal de l'opposition

Association Loi 1901 « Cucq Trépied Stella 2020 »

Siège : 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ
Président - Directeur - Responsable rédaction : André Kovacs
Contacts : 03 21 09 66 64 - 06 03 24 57 25 - 06 38 73 66 40
cts2020@orange.fr - www.cts2020.fr
L'Avenir Stellien - Dépôt légal : Décembre 2001
Trimestriel - I.P.N.S.

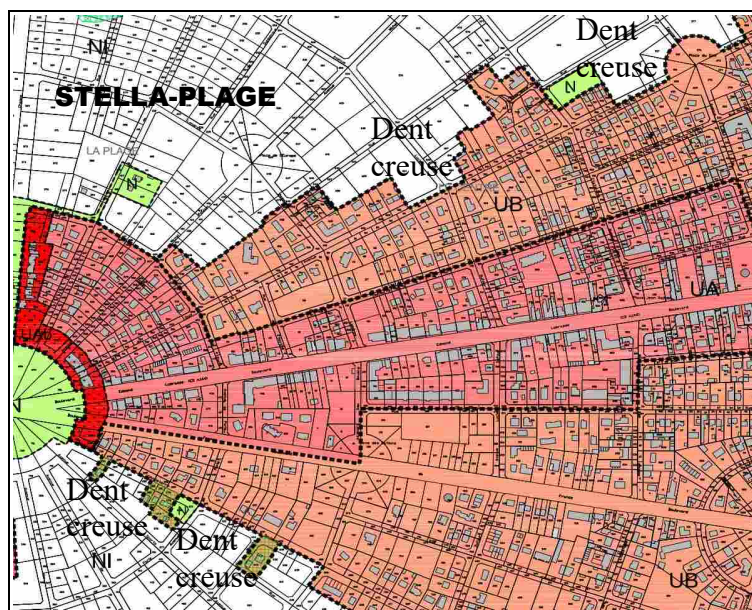
LOI LITTORAL

La proposition de modification de la Loi Littoral par le Sénat pourrait autoriser le comblement des dents creuses, mais ...

Sénateur de la Manche et président de la commission des lois, Philippe Bas vient de faire adopter par le Sénat un amendement proposant d'assouplir la Loi Littoral dont le contour actuel constitue un grand flou juridique. Il faisait observer qu'en raison du caractère vague de certaines notions, telles que celles « d'espaces proches du rivage », « de coupures d'urbanisation », ou « de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement », les communes littorales sont aujourd'hui confrontées à des difficultés d'interprétation et à une multiplication des contentieux.

Cet amendement vise à autoriser :

- > **le comblement des "dents creuses"**, c'est-à-dire les constructions sur des parcelles situées entre deux terrains construits dans un même hameau.
- > **la construction d'annexes** de moins de 20 mètres carrés, aux édifices existants (abris de jardin, garages, etc.)
- > **la réalisation de bâtiments** liés aux activités agricoles, forestières ou aux cultures marines.



C'est donc aux élus du littoral qu'incombe la délimitation et la caractérisation des espaces protégés par le biais des documents d'urbanisme, ce qui, selon la Ministre Ségolène ROYAL, constitue « la garantie majeure pour la sécurité juridique des documents d'urbanisme et des autorisations de construire. ».

L'Assemblée nationale a adopté le mardi 31 janvier 2017 une version revue et corrigée de la proposition de loi du Sénat pour adapter les territoires littoraux au changement climatique, avec certains assouplissements de la loi littoral sans aller jusqu'à « la remise en cause » du Sénat.

Nul doute que ce texte, s'il devait passer, susciterait les réserves des écologistes et certainement l'approbation de nombreux élus du littoral. Mais nous n'y sommes pas encore !

Pétition au Maire de la commune de Cucq

**NOUS DISONS NON À LA DESTRUCTION DE LA PLACE DE L'ÉTOILE À STELLA-PLAGE
ET À LA SUPPRESSION DES PARKINGS DU COURS DES CHAMPS-ÉLYSÉES NORD !**

**NOUS REFUSONS LA CREATION DE PANNES HUMIDES ARTIFICIELLES
SUR CES ESPACES PUBLICS !**

NOUS VOULONS SAUVER LA FAUNE LOCALE !

122 : C'est le nombre de signatures validées après 12 jours !

Pour signer la pétition en ligne :

Cliquer sur le lien suivant ou faire un copier/coller vers votre site internet.

<https://www.unepetition.fr/NON-a-la-destruction-de-la-place-de-l-etoile-a-Stella-Plage>



Projet de la lettre qui sera adressée au Maire de Cucq à l'issue de la pétition :

Monsieur le Maire de la commune de CUCQ TREPIED STELLA-PLAGE,

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CUCQ prévoit la destruction de la Place de l'Étoile à Stella-Plage, la suppression des parkings du Cours des Champs-Élysées Nord et leur réaménagement en pannes humides avec création de mares artificielles.

Ces aménagements sont inutiles et auront un coût significatif pour la commune. Ils s'avéreront particulièrement dangereux pour la faune locale et provoqueront une hécatombe des animaux rampants et des batraciens qui seraient tentés de traverser les boulevards pour y accéder. Ces petits animaux seront mis en danger par l'action de l'air marin et du soleil sur leur peau. Ils seront victimes des prédateurs terrestres et volants.

Au vu du succès de la pétition et des commentaires, nous vous demandons de revenir sur votre choix et de maintenir la Place de l'Étoile et le Cours des Champs-Élysées Nord dans leurs états actuels et tels qu'ils ont été prévus à l'origine dans le plan de lotissement de Stella-Plage autorisé par Arrêté préfectoral, en y créant des aménagements favorisant les rencontres, les loisirs et les spectacles.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

André KOVACS, Président de CTS 2020.

Pièce jointe : la pétition signée par xxx personnes.

DES GANIVELLES POUR STOPPER LES ENVOLS DE SABLE Á STELLA-PLAGE. EST-CE SUFFISANT ?

Suite aux dernières tempêtes, des quantités impressionnantes de sable se sont accumulées sur les escaliers, sur la digue et sur les parkings jusqu'à la Place de l'Étoile.

Des rangs de ganivelles en châtaignier ont été mis en place avec l'appui financier de l'ex-CCMTO pour tenter de retenir le sable .



On peut néanmoins s'interroger sur l'efficacité de ce dispositif qui retient le sable certes mais qui n'empêchera pas les ré-envols de sable lors des prochaines tempêtes avec des vents dominants d'Ouest vers les parkings, les voiries, les rez-de-chaussées privatifs et les espaces verts entre les futurs immeubles prévus sur le "Parc à Mouettes". **Il faudra trouver une solution plus pérenne.**

NOTRE LITTORAL POURRA-T-IL RÉSISTER AUX ASSAULTS DES TEMPÊTES ET DES GRANDES MARÉES ? UN CONSTAT INQUIÉTANT !

Les grandes marées, conjuguées à des épisodes climatiques houleux, peuvent être synonymes de craintes pour notre littoral grignoté par la mer.

Les communes touchées s'organisent à travers la rénovation de digues, parfois délaissées, ou d'autres dispositifs que l'on espère durables.

En allant du Nord au Sud, on constate le long du littoral :

- 1 - À Zuydcoote et Leffrinckoucke, à chaque nouvelle tempête, la dune est grignotée par la mer.
- 2 – Bien que protégée par son gros matelas de sable, la digue de Dunkerque, fragilisée ces dernières années, sera prochainement réparée et confortée.
- 3 - La nouvelle digue de Sangatte sera achevée cet automne.
- 4 – A Ambleteuse, un trou béant sera comblé en urgence avant les grandes marées.
- 5 – Wissant se fait déjà du soucis malgré une digue toute neuve.
- 6 – Wimereux est à l'avant-veille de grands travaux.
- 7 – Le sort s'acharne sur Merlimont avec l'effondrement d'une partie de sa digue Nord (ancien mur de l'Atlantique) et la perte de sable de sa plage (environ 5m de hauteur).
- 8 – Une érosion du cordon dunaire en Baie d'Authie.

LE PROJET DE PISTE CYCLABLE RELIANT LE TOUQUET Á CUCQ STELLA-PLAGE RESTE GELÉ. POURQUOI ?

Ce projet déjà ancien d'une piste cyclable à double sens et séparée de la route doit poursuivre les 2 pistes cyclables existantes venant du Touquet en direction du rond-point de la Nouette et du Boulevard Labrasse à Stella-Plage.

Mais ce projet est à nouveau en sommeil pour des raisons politiques alors que l'urgence est d'assurer la sécurité des cyclistes sur ce tronçon de route dangereux.

En réalité, cette portion de piste cyclable fait partie d'un projet permettant de relier **Etaples à Berck** à vélo.

Un itinéraire "EUROVÉLO ROUTE" de 4000 km

Mais à une plus forte échelle, cette liaison Etaples-Berck est intégrée dans un itinéraire cyclable long de 4000 km reliant **KIEV** en Ukraine et **ROSCOFF** en Bretagne.

Entre-temps, la CCMTO a disparu et le Président de la nouvelle Communauté d'Agglomération des Deux Baies, Bruno COUSEIN, réclame un schéma complet de piste cyclable d'**Etaples à Groffliers**.

Alors, faudra-t-il attendre que des cyclistes et des enfants soient accidentés sur ce tronçon pour que ce projet interpelle et engage enfin nos politiques ?

Ça n'a que trop duré.

LES ÉCRANS NOIRS DE LA TNT, EXPLICATIONS CONFUSES DE L'AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES ! QUI DOIT AGIR ?

A une époque où l'on peut converser en direct avec des astronautes, on constate que la réception TNT à Cucq Trépiéd Stella est souvent mauvaise avec des écrans noirs à répétition. On ne peut capter que quelques chaînes.

Il y a des centaines de réclamations d'usagers excédés.

Alors, que fait l'Agence Nationale des Fréquences, à part nous répondre qu'il faut changer d'installation, opter pour un mode alternatif, passer au satellite avec décodeur, se raccorder au câble, via l'ADSL, etc... ?

C'est vraiment se moquer du monde !

Pire, on capte de temps en temps une série de chaînes anglaises TV et radio, ce qui est un comble.

Messieurs de l'ANF, quand allez-vous régler définitivement ce problème technique ?

Ou alors, il faut nous exonérer de la redevance audiovisuelle pour mauvais services rendus !

**Assemblée Générale
Lundi 14 août 2017 à 17 h
Mairie de Cucq
Salle des Conférences**

Les monnaies – De la Livre Romaine au Franc

Les premières monnaies frappées sous forme de pièces vinrent des Grecs d'Asie mineure. HÉRODOTE, célèbre historien grec en attribue la création à CRÉSUS qui devint dit-on l'homme le plus riche du monde.

Vers la fin de la tutelle romaine, la monnaie la plus couramment employée était la "LIVRE". Cette "LIVRE ROMAINE" correspondait à une livre d'argent pesant 409 grammes environ (équivalence métrique) et était divisée en 12 sous et chaque sou lui-même étant divisé en 12 deniers. Ainsi 240 deniers, ou 20 sous, correspondaient en poids et en valeur à cette livre d'argent. Différentes monnaies d'or, d'argent et de cuivre circulaient déjà en GAULE à la fin de l'Empire ROMAIN.

Sous les Mérovingiens, la monnaie de base était le TIERS de sou-or et ses subsides étaient appelés "TRIENS d'or".

La géographie économique changeante, la prise de CARTHAGE, la chute de l'Afrique Byzantin, l'épuisement des mines d'or ..., le TRIENS d'or fut remplacé par une pièce d'argent : le "DENIER d'argent".

Le Roi PÉPIN le Bref et CHARLEMAGNE reprirent le strict contrôle de l'activité monétaire. Leur pouvoir sera réaffirmé par la surveillance de la fabrication, de l'uniformité et de l'aspect du Denier d'argent, monnaie unique de l'empire carolingien. Le nouveau Denier d'argent de 1,70 gramme environ servira de modèle de base de tout le monnayage occidental.

En prescrivant de tailler 240 nouveaux deniers dans une livre d'argent, Charlemagne jettera les bases d'un système monétaire qui persistera en France jusqu'à la Révolution.

Monnaies officielles en cours depuis CHARLEMAGNE

Jusqu'au 28 Thermidor AN III (*le 15 août 1795*)

Monnaies	Valeurs en livres, sous, deniers, centimes
le MARC	54 livres
le LOUIS d'or	24 livres Royales
l' ÉCU d'argent	6 livres Royales
la LIVRE Royale	20 sous en province (livre Tournois)
la LIVRE Royale	25 sous à Paris (livre Parisis)
le DENIER	1/12 ^{ème} de sou
le LIARD	3 deniers
le FRANC d'époque	100 centimes ou 20 sous (Tournois) > pièces de 25 et 75 centimes
le FRANC d'époque	100 centimes ou 25 sous (Parisis) > pièces de 3 et 6 francs
le SOU (ou SOL)	12 deniers : > pièces de 5, 10 et 30 sous
l' OBOLE	1/2 denier ou 1/24 de sou
le POQUIN	12 sols ou sous

Sur le tableau des monnaies officielles figurent le "LOUIS d'or" et le "FRANC d'époque".

Le "LOUIS d'or" ne sera créé que sous la réforme monétaire de Louis XIII vers 1640. Le Roy lui donna son nom.

Cette belle pièce d'or put être frappée grâce à un important afflux d'or provenant des expéditions espagnoles.

Suivant les règnes des Rois successifs, plusieurs modèles de Louis d'or furent créés allant de quatre, huit, dix, seize et vingt Louis.

La pièce de 20 Louis d'or valant 100 livres restera à jamais la plus grande et la plus lourde monnaie d'or française de 24 carats et d'un poids d'or de 66,87 grammes et de 4,4 cm de diamètre.

Le "FRANC d'époque", quant à lui, fut créé le 5 décembre 1360 dont le but principal était de s'affranchir d'une colossale rançon de 4 millions de Francs-or redevable aux Anglais pour la libération de "JEAN II le Bon" retenu prisonnier par le le ROY d'Angleterre EDOUARD III.

Deux pièces différentes seront créées. Le "FRANC à Cheval" (*le Roy en armes à cheval sur sa monture*) et le "FRANC à Pieds" (*le Roy en armes debout à pieds*), toutes deux de même valeur de 3,88 grammes d'or pur de 24 carats.

Un autre "FRANC d'époque" fut créé par HENRI III en 1375. Ce Franc était d'argent dit "FRANC Blanc". C'était une belle et lourde pièce composée de 14,188 grammes d'argent.

Le "FRANC GERMINAL". Créé en pleine Révolution allant du 18 Germinal AN III (*le 07 avril 1795*) au 17 Germinal AN XI (*le 07 avril 1803*) d'où l'appellation, le "FRANC GERMINAL" sera monnaie officielle et unique, basée sur le Système Métrique avec ses multiples et décimes. Ce Franc Germinal d'une valeur "INTRINSÈQUE" sans égal restera en service pendant plus de 120 ans. Chaque pièce de un Franc comportera 290 milligrammes d'or fin à 24 carats. Cette valeur sera fixée par BONAPARTE 1^{ER} Consul.

Au cours de la seconde partie du 19^{ème} siècle, période de grande expansion industrielle et commerciale, sera créé parallèlement au Franc Germinal de 1865 à 1927 le "FRANC DE L'UNION LATINE". La France, l'Italie, la Belgique et ensuite la Grèce signeront cette convention. Le titre "FRANC", le poids et la valeur des pièces identiques circuleront librement d'un pays à l'autre.

Le "FRANC POINCARÉ", créé le 25 juin 1928. La France a beaucoup de mal à se remettre de la Grande Guerre. L'Allemagne vaincue "laisse filer" son mark pour ne pas payer les dommages de guerre.

Sur une année, le Franc passe de 7250 Marks à plus de 12 milliards ! L'économie est au plus mal. La France a besoin d'or pour surmonter cette période difficile.

Raymond POINCARÉ, Président du Conseil, décide de dévaluer le Franc qui perdra 80 % de sa valeur intrinsèque. La plupart des pièces frappées seront de simple métal.

Sources : Archives Nationales

Par Dominique Dachicourt, passionné d'histoire et de généalogie, membre du bureau de CTS 2020.